



Adresse : 41 Cité Louis Blanc 60160 MONTATAIRE

Tél :06.51.84.48.30

Courriel : williamdragon1@hotmail.fr

Identification à la TVA : FR74980639983

Agrée (e) sous le numéro E 24 060 0001 0

Délivré par la Préfecture de BEAUVAIS le 15/01/2024

Documentation : Formation Préparatoire à l'Examen du Permis de Conduire

1. Introduction

L'obtention du permis de conduire est une étape essentielle pour assurer la mobilité et l'autonomie des individus.

La formation préparatoire a pour but de doter les candidats des compétences nécessaires pour conduire en toute sécurité et en respectant la réglementation routière.

2. Enjeux de la Formation

a) Sécurité Routière

- Réduction du risque d'accidents grâce à une meilleure formation.
- Sensibilisation aux dangers de la route et à la responsabilité du conducteur.

b) Maîtrise des Compétences Techniques

- Apprentissage de la maîtrise du véhicule.
- Capacité à adapter sa conduite aux différents contextes de circulation.

c) Connaissance de la Réglementation

- Respect du Code de la route et des règles de circulation.
- Connaissance des sanctions et obligations liées à la conduite.

3. Déroulement de la Formation

La formation se compose de deux parties : l'apprentissage théorique et l'apprentissage pratique.

a) Formation Théorique (Code de la route)

- Cours en présentiel ou en ligne.
- Tests d'entraînement sous forme de QCM.
- Sensibilisation aux thématiques de la conduite (alcool, stupéfiants, fatigue, etc.).

b) Formation Pratique (Conduite)

- Initiation à la manipulation du véhicule.
- Conduite en agglomération et sur routes variées.
- Exercices d'anticipation et de gestion des situations complexes.
- Préparation aux épreuves pratiques de l'examen.

4. Conditions de Passage de l'Examen

a) Examen du Code de la Route

- Avoir au moins 17 ans (ou 15 ans en conduite accompagnée).
- Avoir suivi une formation dans une auto-école agréée.
- Obtenir un minimum de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

b) Examen Pratique de Conduite

- Avoir réussi l'examen théorique.
- Avoir suivi au moins 20 heures de conduite (minimum légal en auto-école).
- L'examen dure environ 32 minutes et évalue :
 - La maîtrise du véhicule.
 - L'application des règles de circulation.
 - L'autonomie et la prise de décision.
 - La gestion du stress et la vigilance.

5. Conclusion

La formation au permis de conduire est une étape déterminante pour assurer la sécurité des usagers et réduire les risques sur la route.

Elle demande un engagement sérieux du candidat et une préparation rigoureuse pour maximiser ses chances de réussite.

